

Séance du lundi 11 octobre 2021

~~~~~

L'an deux mille vingt et un, le onze octobre, à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Migron sous la présidence de Monsieur Alain POTTIER, Président ; d'après les convocations en date du 5 octobre 2021.

### Présents :

Délégués de Migron : Mme POTTIER Agnès, MM. POTTIER Alain et BUINIER Éric  
Délégués du Seure : Mme CHURLAUD Sylvie et M. CHASSERIEAU Philippe  
Délégués de Villars les Bois : MM. FAYS Dominique et CHALIFOUR Robert

Délégués absents excusés: MM. BARUSSEAU Fabrice (pouvoir à M. FAYS Dominique) et ROUDIER Patrick (pouvoir à Mme CHURLAUD Sylvie).

Consultant présent : M. COUSIN Jean-Noël

Consultants absents : MM. HANCOCK Christopher, CHAGNEAU Louis et FRANÇOIS Damien.

Monsieur Éric BUINIER a été nommé secrétaire de la séance.

### ===== **Ordre du Jour** =====

- **Acquisition de la balayeuse Rabaud URBANET 1 500**
- **Financement de l'achat de la balayeuse**
- **Modification budgétaire**

=====

### **1. Acquisition de la balayeuse Rabaud URBANET 1 500 :**

Monsieur le Président est allé le 28 septembre 2021 avec MM. Dominique FAYS (Villars les Bois) et Jean-Paul MICHAUD (Le Seure) à Chailly en Bière (77) voir en démonstration chez le concessionnaire Greenmat une balayeuse-désherbeuse d'occasion présentant les caractéristiques suivantes :

- Marque Rabaud-modèle Urbanet 1 500
- Longueur 3 m/Largeur 1,7 m/Hauteur 1,6 m - 1,2 tonnes
- Année 2019
- Prix : **5 750 € TTC** (sans TVA)

Monsieur le Président rend compte également de la nécessité d'ajouter à cet achat celui d'un piton d'attelage et autres accessoires d'attelage et de compter la livraison de la balayeuse par transporteur. Par conséquent, il faut additionner :

- le piton d'attelage : 91,83 € HT - soit 110,20 € TTC (Greenmat)
- un piton simple visse, une rotule inférieure cat. 2/2 et 6 goupilles clips :  
26,36 € HT - soit 31,63 € TTC (SAS Thouard)
- forfait transport : 330,00 € HT - soit 396,00 € TTC (Trans-Frêt-Partner)

**Le coût total de la balayeuse s'élève ainsi à 6 287,83 € TTC**

Le chargement de la machine est offert par Greenmat et le déchargement est aux frais et moyens du SIVOM.

Monsieur Alain POTTIER confirme que tous les essais ont été effectués en précisant que la fonction de cet engin est de nettoyer les caniveaux, pas les trottoirs. Le matériel semble robuste et dispose du radiateur d'huile d'origine, d'un triflash, des feux à l'arrière, d'un bac de 600 litres, etc...En réponse à Monsieur Éric BUINIER, Monsieur le Président rappelle que la balayeuse sera attelée, donc adaptable sur tous les tracteurs. Elle sera stockée dans un local communal de Migron situé chemin Buissonnier.

Par conséquent, compte-tenu de l'état de ce matériel, considérant les besoins du SIVOM, et sur l'avis favorable de la commission qui s'est rendue sur place, le comité syndical, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité des membres présents et représentés, l'acquisition de la balayeuse/désherbeuse Rabaud Urbanet 1 500 dans les conditions proposées par le concessionnaire Greenmat.
- autorise Monsieur le Président à signer les documents concernant cette acquisition.

## **2. Financement de l'achat de la balayeuse**

Monsieur le Président fait part aux délégués du SIVOM de la proposition de financer la balayeuse Rabaud Urbanet 1 500 en faisant un appel direct à contribution financière de chaque commune.

À cet effet, pour la somme de 6 287,83 € TTC, cette participation représente :

- 51% pour la commune de Migron - soit 3 206,79 € TTC
- 29 % pour la commune de Villars - soit 1 823,47 € TTC
- 20 % pour la commune du Seure - soit 1 257,57 € TTC

Le comité syndical, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de participer au financement de la balayeuse à hauteur du pourcentage de représentation des communes au sein du SIVOM.

## **3. Modification budgétaire**

La prévision budgétaire du chapitre Dépenses générales n'est pas suffisante pour faire face aux dépenses du dernier trimestre 2021. Il convient par conséquent de voter le crédit supplémentaire suivant :

| Comptes | Intitulés des comptes           | Crédits supplémentaires à voter |           |
|---------|---------------------------------|---------------------------------|-----------|
|         |                                 | Dépenses                        | Recettes  |
| 6419    | Remboursement sur rémunérations |                                 | 10 000,00 |
| 61558   | Entretien matériel              | 10 000,00                       |           |
| TOTAL   |                                 | 10 000,00                       | 10 000,00 |

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de voter l'ouverture de crédits indiquée dans le tableau ci-dessus.

Le prochain comité syndical est prévu le **mercredi 3 novembre 2021**  
à 19h00 à la mairie de Migron.

*L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée,  
la séance est levée à 19 h 40 et ont signé au registre les membres présents.*

Le Président,  
Alain POTTIER

Le secrétaire,  
Philippe CHASSERIEAU

Les Membres du comité syndical,

Agnès POTTIER

Sylvie CHURLAUD

Robert CHALIFOUR

Dominique FAYS

Éric BUINIER